

PÉRIODE **D'INSCRIPTION** AU **PRÉSCOLAIRE**

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES
GRANDES-SEIGNEURIES ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

Notez que pour être admis au préscolaire, votre enfant doit être **âgé de 5 ans** avant le **1^{er} octobre 2023**

Vous devez également fournir les documents suivants :

POUR LES ENFANTS NÉS AU CANADA

L'**ORIGINAL** du certificat de naissance grand format.

POUR LES ENFANTS NÉS AILLEURS QU'AU CANADA

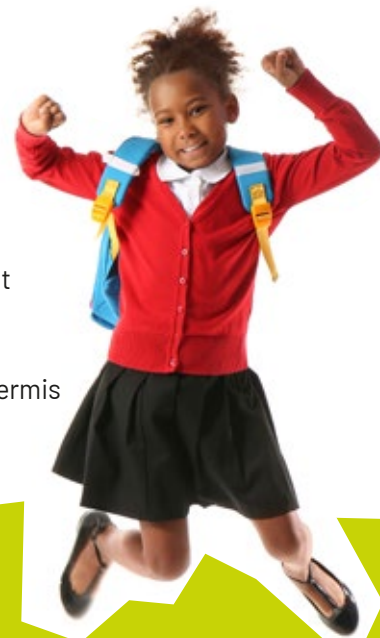
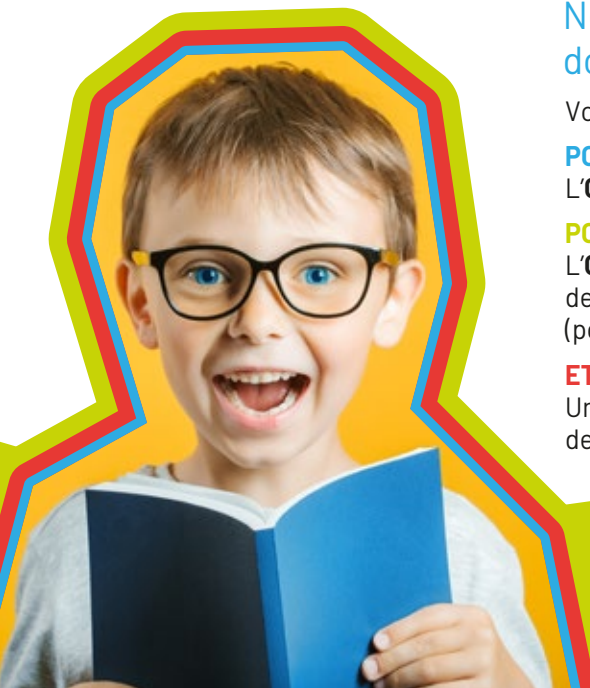
L'**ORIGINAL** du certificat de naissance, traduit s'il y a lieu, ainsi que l'**ORIGINAL** de tout autre document permettant l'identification de l'enfant et/ou du répondant (pour plus de détails : www.cssdgs.gouv.qc.ca/admission).

ET (Pour tous les enfants)

Une preuve de résidence (par exemple : compte de taxes, facture d'électricité, permis de conduire - sans étiquette de changement d'adresse).

QUAND 6 au 10 février 2023
OÙ À votre école de secteur

SUR RENDEZ-VOUS



Pour plus d'information sur l'inscription scolaire, consultez le www.cssdgs.gouv.qc.ca/admission
Pour connaître votre école de secteur, consultez le www.cssdgs.gouv.qc.ca/geobus
Pour connaître les coordonnées de l'école de votre secteur, visitez le www.cssdgs.gouv.qc.ca/trouver-une-ecole-primaire

Centre de services
scolaire des
Grandes-Seigneuries

Québec

